

Déclaration Liminaire

Monsieur le Président,

Ce second CSAL de l'année 2023 se réunit dans un contexte social particulier, lié au passage en force de cette réforme des retraites totalement injuste et brutale.

Notre direction compte en effet un grand nombre d'agents « potentiellement » concernés par les impacts négatifs de ce projet (diminution des pensions, allongement de l'âge légal de départ à la retraite...),

Surtout, le gouvernement choisit unilatéralement de réduire sa participation au dispositif de retraite, hypothèse qui aggrave de plus le déficit du système.

Loin de tout fatalisme, le besoin de financement du système de retraite dépend essentiellement de choix politiques.

Pour l'alliance **CFDT/CFTC**, d'autres choix sont et restent possibles et nos propositions ne manquent pas. Nous trouvons particulièrement mensonger d'entendre le président de la république insister sur l'absence de volonté des partenaires sociaux à trouver des compromis.

En ce qui concerne l'ordre du jour de ce CSAL, et notamment la note d'orientation ministérielle SSCT 2023, le ministre Bruno LE MAIRE avait annoncé la prise en charge des frais de déplacement des suppléants siégeant dans les futures formations spécialisées.(FS)

L'alliance **CFDT/CFTC** avait demandé l'extension de cette mesure aux élus suppléants dans les futurs Conseils Sociaux d'Administration et CAP. Nous attendons la circulaire ministérielle qui entérinera cette proposition.

En ce qui concerne le point N°2 relatif au projet d'implantation d'une caisse résiduelle, L'alliance **CFDT/CFTC** refuse ce choix d'un seul et unique site suite à l'échec des discussions avec le CCAS du Puy de Dôme.

Les conditions de nos collègues au guichet et à la caisse du SGC Clermont Métropole et Amendes vont nettement se dégrader avec l'afflux massif de bénéficiaires de bons de secours (environ 70 personnes entre le jeudi après midi et le vendredi), et à ce jour, la situation des emplois vacants de cette structure est estimée à 10 ETP suite aux départs à la retraite et aux réussites de concours.

Dans la note DG du 1^{er} décembre 2021 intitulée « Suppression du numéraire dans le réseau de la DGFIP – Bilan de l'enquête bons de secours-caisses résiduelles », il est mentionné de vérifier que les raisons qui ont conduit au maintien de la caisse résiduelle reste valable, en l'occurrence la caisse de la DDFIP 63.

L'absence de compromis et de mise en place d'un autre système avec le CCAS, est l'argument qui justifie à lui seul le maintien de deux caisses dans notre département. D'autres régions n'atteindront pas l'objectif d'une seule caisse résiduelle pour des motifs tout aussi légitime que le nôtre.

D'ores et déjà, l'alliance **CFDT/CFTC** vous informe qu'elle votera contre ce projet pour lequel une alternative existe, c'est-à-dire conserver la caisse de la DDFIP pour les opérations de bons de secours.

Concernant les autres points à l'ordre du jour, nous interviendrons au fil de ce CSAL.

L'alliance **CFDT/CFTC** souhaite également attirer votre attention sur la persistance des dysfonctionnements informatiques au sein de notre réseau.

Pour exemple, très récemment, l'interruption de 3 jours au total sur E-Contacts de la messagerie sécurisée de l'espace pro et perso d'impots.gouv.fr, flux entrants d'AVISIR pour les SIE et registre du contentieux et gracieux, ce qui nuit fortement à l'efficacité de nos métiers et à la crédibilité d'un service public de qualité.

Notre unique objectif est de contribuer à améliorer les conditions de travail de nos collègues et la qualité du service public fiscal et comptable grâce à un dialogue social constructif et respectueux du rôle de chacun.

Plus que jamais l'alliance **CFDT-CFTC** ne cesse de dénoncer que malgré des efforts pour améliorer les conditions de travail avec le FACVT notamment, il est indispensable de stopper les suppressions d'emplois, en cette période de très nombreux départs à la retraite et de missions toujours plus techniques, qui épuisent les personnels.

Je vous remercie de joindre cette déclaration liminaire au PV.